

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2130

présenté par

M. Dussopt

à l'amendement n° 706 de Mme Pires Beaune

ARTICLE 22

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de ses »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.